



Password : E1ONPI



bruxelles  
environnement  
leefmilieu  
brussel  
.brussels

**VOIE ELECTRONIQUE**  
**Région de Bruxelles-Capitale**

Nos références:  
15/04/2024/BE/AUT/1.938.616/BWI/msi/

WATOM BELGIUM  
Monsieur Eric NEIRYNCK  
Allée de la Recherche 32  
1070 Anderlecht  
Email:en@watom.be

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation  
N° de dossier : [MIC/1B/2024/1938616]  
Votre contact : Sieuw Marielle - Gestionnaire de permis d'environnement  
Tél: 02/563.44.17  
E-mail: msieuw@environnement.brussels

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

WATOM BELGIUM - S.R.L.  
Allée de la Recherche 32 - 1070 Anderlecht

**Lieu d'exploitation : Allée de la Recherche 30 à 1070 Anderlecht**

**Coordonnées du permis de base : 649241.**

**Demande de modification de permis ayant pour objet : la réduction des seuils de certaines installations classées (45 3A, 48, 88 1B, 94 B, 100 A, 121 B) et leurs déplacements (régularisation).**

Monsieur,

Après examen de votre dossier de demande de transformations, nous estimons que les données fournies dans votre courrier du 26/03/2024 ne permettent pas d'évaluer les incidences de votre demande sur l'environnement.

Les documents décrits ci-dessous constituent des compléments d'information essentiels et nécessaires à l'instruction de votre dossier :

1. Note explicative décrivant les changements opérés par rapport à la situation autorisée au permis d'environnement de base (situation avant/après) et démontrant que ces changements n'induiront pas d'augmentation substantielles des nuisances sur l'environnement.
  - Cette note devra notamment expliquer la relocalisation de toute l'activité dans un seul bâtiment au lieu des 2 bâtiments initialement exploités : entre autres, que sont devenues les installations classées de ce second bâtiment ?
  - Expliquer l'impact de la relocalisation en un seul bâtiment sur la mobilité de l'exploitation : où se feront les livraisons ? Quel est l'impact sur le stationnement (véhicules à moteur et vélos) ?
  - Clarifier le(s) numéro(s) de police concerné(s) par l'exploitation actuelle.
  - Expliquer s'il y a des modifications au réseau d'égouttage des eaux usées, ou au réseau des eaux pluviales, ou au réseau de collecte des eaux de pluie en toiture.
2. Plans :
  - Fournir un nouveau plan d'implantation actualisé.
  - Localiser sur plan les aspects de mobilité : zone de livraison, parking véhicules à moteur, parking vélos.
3. Rubrique 94 A : le formulaire reprend 275 m<sup>2</sup>, mais le plan totalise 372,1 m<sup>2</sup>. Quelle est la valeur exacte ? Corriger le document erroné.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



4. Rubriques 88-1 et 121 : étant donné les modifications demandées pour ces rubriques, veuillez remplir l'inventaire des produits dangereux pour le site d'exploitation : <https://environnement.brussels/media/5429/download?inline>. Il doit nous être renvoyé en version Excel.  
Vous trouverez toutes les informations sur notre page web : <https://environnement.brussels/pro/gestion-environnementale/garantir-la-sante-et-la-securite/les-produits-dangereux#les-produits-dangereux-et-le-permis-denvironnement>.
5. Un avis du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) sur les installations classées qui y sont soumises (**installations soumises à avis et dont le seuil est modifié et/ou qui sont déplacées**), accompagné des plans sur lesquels le SIAMU aura apposé son cachet (seul **un exemplaire** des plans cachetés nous est nécessaire). Pour faire cette demande d'avis, il y a lieu de compléter le formulaire de demande et la fiche descriptive qui sont disponibles sur le site web du SIAMU : [www.pompiers.brussels](http://www.pompiers.brussels) (cliquez sur urbanisme, environnement, lotir puis téléchargez les formulaires). Cette demande d'avis doit être accompagnée d'un exemplaire du dossier de demande modification de permis d'environnement complet avec la liste des rubriques et les plans.

En conséquence, nous ne pouvons pas déterminer si les modifications auxquelles vous souhaitez procéder impliquent ou non une augmentation substantielle des nuisances et dès lors nous ne sommes donc pas en mesure de procéder à la modification de permis d'environnement demandée.

Si vous êtes en mesure de compléter votre dossier, **vous pouvez réintroduire** auprès de nos services **une nouvelle demande de modification de permis dûment complétée des éléments d'informations précisés dans ce courrier**.

Dans le cas contraire, vous devrez introduire une demande de permis d'environnement portant sur les installations décrites ci-dessus.

Nous vous rappelons qu'il est interdit, sous peine d'infraction, d'exploiter les installations suivantes dans la situation actuelle, sans avoir obtenu une autorisation en bonne et due forme : rubriques 45 3A, 48, 88 1B, 94 B, 100 A, 121 B.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours vous est ouvert, ainsi qu'à tout intéressé, auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que, selon les documents qui nous ont été transmis, les modifications à régulariser comprennent la cessation des rubriques 88 1B et 121 B (déclassement en 88 1A et 121 A). Ces installations étant des activités potentiellement à risque au sens de la réglementation bruxelloise en matière de pollution des sols, vous êtes donc soumis au respect de certaines obligations légales. Nous vous invitons dès lors à prendre connaissance dans les plus brefs délais de vos obligations dans le cadre de la législation sur les sols pollués ([www.environnement.brussels/permisetol](http://www.environnement.brussels/permisetol)) pour entamer les démarches nécessaires, si ce n'est déjà fait. Vous pouvez également contacter notre facilitateur sol par mail à [soilfacilitator@environnement.brussels](mailto:soilfacilitator@environnement.brussels).

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF  
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



# AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Une transformation de PE de classe 1B a été refusée par Bruxelles Environnement - BE le **..../04/2024** à WATOM BELGIUM - Allée de la Recherche 32 à 1070 Anderlecht pour des installations situées à :

**Allée de la Recherche 30 - 1070 Anderlecht**

Référence BE : 1.938.616

Installations concernées:

N°rub.	Nature des Installations	Puissance, capacité, quantité	Classe
45-3A	Dépôt de déchets dangereux liquides	1200 litres	2
48	Traitement de déchets non-dangereux	22 kW et 39 kW	1B
88-1A	Dépôts de liquides inflammables	200 litres	1B
94A	Dépôt de matières synthétiques d'objets en matière plastique	275 m <sup>2</sup>	1B
100A	Dépôts de matériaux métalliques	30 m <sup>2</sup> = non-classé	2
121A	Dépôts de substances ou préparations dangereuses	100 kg	2

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale du ..... (jour) au ..... (jour) entre ..... (heure) et ..... (heure).

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le ..... (date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

Le présent avis est affiché du ..... au .....

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956



# BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

Een wijziging milieuvergunning van klasse 1B werd door Leefmilieu Brussel - LB aan WATOM BELGIUM - Researchdreef 32 te 1070 Anderlecht geweigerd op ..../04/2004 voor de uitbating gelegen :

## Researchdreef 30 - 1070 Anderlecht

N° LB: 1.938.616

### Betrokken inrichtingen:

Rub. nr	Aard van de inrichtingen	Vermogen, capaciteit, hoeveelheid	Klasse
45-3A	Opslagplaatsen voor vloeibare gevaarlijke afvalstoffen	1200 liter	2
48	Verwerking van ongevaarlijk afval	22 kW en 39 kW	1B
88-1A	Opslagplaatsen voor ontvlambare vloeistoffen	200 liter	1B
94A	Opslagplaatsen voor kunststoffen en voorwerpen uit kunststof	275 m <sup>2</sup>	1B
100A	Opslagplaatsen voor metalen stoffen	30 m <sup>2</sup> = niet ingedeeld	2
121A	Opslagplaatsen voor gevaarlijke stoffen of bereidingen	100 kg	2

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur, van .....(dag) tot ..... (dag) tussen .....(uur) en .....(uur).

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op ..... (datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van ..... tot.....  
door (naam + voornaam):  
Handtekening :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956

